



# Savoirs locaux en situation

Retour sur une notion plurielle  
et dynamique

sous la direction de François Verdeaux,  
Ingrid Hall, Bernard Moizo

  
Éditions

éditions  
Quæ

---

# Savoirs locaux en situation

*Retour sur une notion plurielle et dynamique*

**François Verdeaux, Ingrid Hall et Bernard Moizo (dir.)**

---

Éditeur : Éditions Quæ, NSS, IRD Éditions  
Année d'édition : 2019  
Date de mise en ligne : 8 avril 2020  
Collection : Indisciplines  
ISBN électronique : 9782759232055



<http://books.openedition.org>

## Édition imprimée

ISBN : 9782759230730  
Nombre de pages : 204

Ce document vous est offert par Institut de recherche pour le développement (IRD)



## Référence électronique

VERDEAUX, François (dir.) ; HALL, Ingrid (dir.) ; et MOIZO, Bernard (dir.). *Savoirs locaux en situation : Retour sur une notion plurielle et dynamique*. Nouvelle édition [en ligne]. Versailles : Éditions Quæ, 2019 (généré le 18 mars 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/quæ/26213>>. ISBN : 9782759232055.

---

© Éditions Quæ, 2019

Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International  
- CC BY-NC-ND 4.0

# Chapitre 1

## *Le Parc de la pomme de terre, conservation in situ et valorisation des savoirs locaux au Pérou*

Ingrid Hall

Le Parc de la pomme de terre, situé dans les Andes sud-péruviennes (Pisac, Cusco), est présenté sur son site internet comme une « aire de patrimoine bioculturel indigène »<sup>1</sup> (figure 1.1).<sup>2</sup> Il s'agit de la plus grande aire de conservation *in situ*<sup>3</sup> d'agrobiodiversité gérée par des communautés locales à l'échelle du Pérou, et parmi les plus grandes à l'échelle mondiale, un modèle du genre selon Graddy (2013 : 445). Cet auteur estime d'ailleurs que ce Parc est l'un des lieux privilégiés de l'élaboration d'un contre-discours mettant en avant le rôle des indigènes et des petits paysans dans la conservation durable de l'agrobiodiversité (2013). Ce type d'initiative prend sens en regard de la protection et de la valorisation économique des ressources phytogénétiques au niveau mondial ; en effet, les ressources, telles que les variétés cultivées par les paysans, ont été peu et mal protégées jusqu'à présent, ce qui a donné lieu à des abus, c'est-à-dire des actes de biopiraterie<sup>4</sup>.

Dans ce cadre, la mise en avant de la dimension culturelle des savoirs des populations locales s'oppose à l'approche purement scientifique (comprendre ici botanique et génétique) d'une partie importante des acteurs de la conservation. Selon Thomas (2011), la « bioculturalité représente un concept-clé pour construire les politiques environnementales ». Si ce concept fait l'objet d'une relative normalisation depuis les années 1990, diverses catégories d'acteurs y font référence, le mobilisant de façon différente (Foyer et Ellison, 2018 ; Dumoulin, 2007), certains tendant à idéaliser les savoirs des populations locales (Kohler, 2011). Cet outil semble cependant à même de favoriser la formalisation des droits des paysans sur les ressources qu'ils cultivent et contribuent à préserver (Thomas et Boisvert, 2015). Foyer (2015) montre qu'au Mexique, l'outil est mobilisé avec profit dans la conservation des maïs mexicains, mettant en évidence le fait que les enjeux dépassent le cadre purement conversationniste. Étant donné la mise en avant de la

---

1. <http://www.andes.org.pe/programa-patrimonio-biocultural-indigena-sobre> (consulté le 27 août 2019).

2. Cette recherche a pu être réalisée grâce aux financements octroyés par le Fonds de recherche du Québec société et culture et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Nous tenons également à remercier Geoffroy Filoche (UMR Gred) de ses conseils avisés qui ont contribué à bonifier ce texte, notamment pour ce qui a trait au contexte juridique.

3. La conservation *in situ* est définie comme suit dans le texte de la Convention sur la diversité biologique : « la conservation des écosystèmes et des habitats naturels et le maintien et la reconstitution de populations viables d'espèces dans leur milieu naturel et, dans le cas des espèces domestiquées et cultivées, dans le milieu où se sont développés leurs caractères distinctifs » (Nations unies, 1992).

4. Pour une perspective historique voir Halewood *et al.* (2013). Sur la biopiraterie voir Johnson (2012) et Aubertin et Moretti (2007).

dimension culturelle des savoirs des populations locales dans le discours autour du Parc, nous nous posons la question suivante : comment la dimension culturelle des savoirs paysans<sup>5</sup> est-elle effectivement prise en compte dans la conservation menée au sein du Parc de la pomme de terre de Pisac ?

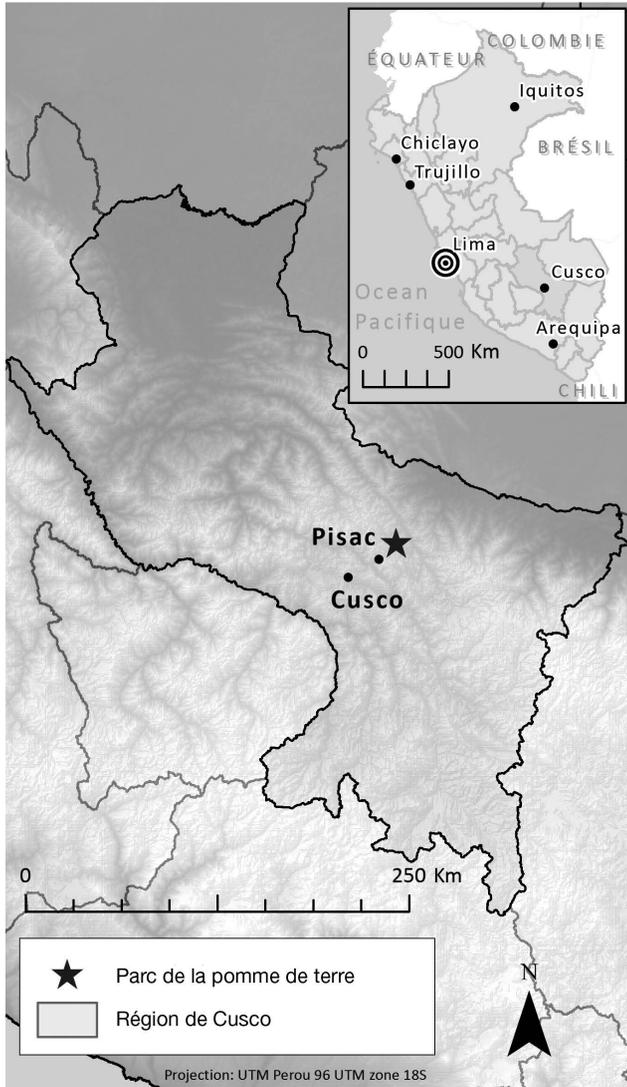


Figure 1.1. Carte de localisation du Parc de la pomme de terre  
(© Ingrid Hal; réalisation Uribe, Udem, 2019).

5. L'utilisation du terme 2007 «savoirs paysans» renvoie à une volonté de rester au plus près des données de terrain. D'un point de vue terminologique, les populations locales se définissent avant tout comme « paysannes » (*campesinas*), comme l'atteste Robin dans une communauté proche (2004). Cette appellation permet, par ailleurs, de mieux analyser l'influence des politiques internationales qui se traduit par le recours au terme « indigène » (*indígena*) ou autochtones devrait-on dire en français. Pour ces populations, dans la vie courante, l'usage du terme indigène est réservé aux populations amazoniennes, et sert pour souligner la différence qui les sépare. D'un point de vue plus théorique, cette terminologie sert ici à désigner les savoirs pour ce qu'ils sont, et non le discours qui prétend en rendre compte.

Notre proposition part du constat que la conservation de la biodiversité est devenue un sujet de société (Aubertin, 2005a); Thomas et Boisvert proposent même de parler de « pouvoir de la biodiversité » (2015), tant en son nom sont menés des combats complexes : juridiques, politiques, économiques, sociaux. Pour Saad (2009 : 92), qui se réfère spécifiquement au cas de la pomme de terre, la défense de la conservation *in situ* est une « conquête symbolique ». Notre approche s'inspire notamment des travaux de Thomas (2015a principalement) sur la biodiversité, champs qu'il aborde largement avec Bonneuil (Bonneuil et Thomas, 2009) en analysant la mise en place de la filière semencière en France depuis l'après-guerre. Cet auteur s'inspire des travaux de Callon (Callon, 1998; Callon *et al.*, 2001) et de Latour (1997) et analyse les agencements sociaux et institutionnels dans lesquels des questions sociotechniques sont débattues de même que l'hybridité des forums ainsi constitués. Cette perspective est utile pour analyser la complexité sociopolitique des agencements d'acteurs investis dans la protection de la biodiversité de la pomme de terre, tout en prenant en compte les perceptions qu'ont les acteurs des différents objets sociotechniques qui les lient. Par ailleurs, nous accordons, comme ces auteurs, une importance à l'« action »<sup>6</sup>, que j'appelle plus volontiers pratique, à la fois parce qu'il ne s'agit pas ici d'un laboratoire (comme pour les auteurs cités qui s'intéressent aux productions scientifiques) et pour faire le lien avec des outils plus anthropologiques (Descola, 2005; Bourdieu, 2000 et 1996; Haudricourt, 1962). Bien que dans ce texte cette piste ontologique soit peu explorée, au vu des données collectées il nous apparaît essentiel d'indiquer que les savoirs paysans se distinguent de ceux des personnes formées aux sciences de la nature et qu'il est nécessaire de se ménager un espace pour penser leur spécificité<sup>7</sup>. Au demeurant, ce qui nous intéresse ici, ce ne sont pas les savoirs en eux-mêmes mais la façon dont un discours est élaboré en leur nom. Pour cela, nous proposons de rendre compte dans la pratique des hiatus qui se manifestent entre les différents savoirs en présence, des « frictions » (Tsing, 2005) qui sont générées aux « interfaces » (Sillitoe, 2009a).

Ces précisions sur notre approche étant apportées, la question posée mérite d'être explicitée. Dans cet article, nous nous intéressons à la façon dont l'ONG péruvienne ANDES (Asociación para la naturaleza y el desarrollo sostenible), qui a organisé le Parc de la pomme de terre et mis en avant la proposition bioculturelle, fait usage de la catégorie de « savoirs paysans ». Il s'agit d'analyser la façon dont les savoirs paysans sont envisagés, mobilisés et documentés dans le cadre des actions de conservation de la biodiversité de la pomme de terre menées dans le parc de Pisac. Contrairement à ce qui est souvent fait en ethnobiologie, il ne sera donc pas question des savoirs paysans à proprement parler, mais des élaborations qui sont faites en leur nom par des tiers<sup>8</sup>. Les ONG sont en effet devenues des acteurs essentiels dans la conservation de la biodiversité (Aubertin, 2005a; Dumoulin, 2003) et elles participent d'un agencement bien plus large d'acteurs qui doit être pris en compte. Les questions qui nous guideront dans cette

6. Pour reprendre la terminologie de Latour et Bieuzunski (1989) qui ont intitulé leur ouvrage commun *La science en action*.

7. Ceci nécessite un travail conceptuel en cours dans ce qu'il est désormais convenu d'appeler le « tournant ontologique »; sur ce point on peut se référer au travail de synthèse de Kohn (2015) et principalement à ce qu'il appelle le *narrow ontological turn*.

8. À l'instar de ce que propose Foyer (2015) dans le cas du maïs mexicain.

réflexion sont : comment la dimension culturelle des savoirs est-elle prise en compte? Quelle est la part des savoirs botaniques et génétiques? De quelle façon ces différents registres sont-ils articulés?

L'approche est ethnographique, nous nous focalisons sur les actions et discours des institutions qui coordonnent les activités de conservation de la biodiversité de la pomme de terre dans le Parc. Lors du travail de terrain mené durant les étés 2013, 2015, 2016 et 2017, nous avons documenté la façon dont les savoirs paysans sont considérés et mobilisés par les acteurs dans la conservation *in situ* au sein du Parc; nous avons notamment suivi le travail de manipulation des collections *in situ* lors des récoltes, préparation des semences et entreposage des tubercules entre deux cycles agricoles.

La logique démonstrative du texte est la suivante. Tout d'abord, nous restituerons les grands enjeux relatifs à la conservation de la biodiversité cultivée à l'échelle internationale et nationale. En effet ce contexte donne sens aux actions menées localement et informe directement les orientations que nous allons décrire et analyser ultérieurement. Cela étant fait, nous présenterons le Parc de la pomme de terre de Pisac et les activités de conservation qui y sont menées. Nous montrerons l'importance accordée à l'approche botanique des savoirs paysans dans le maniement des collections *in situ*. Ceci nous conduira à discuter du type de conservation menée dans cet espace. Puis nous montrerons que la dimension culturelle est certes prise en compte, mais dans un autre registre sur lequel nous nous attarderons plus spécifiquement.

## LES ENJEUX JURIDIQUES DE LA MISE EN AVANT DES SAVOIRS DES PAYSANS

### Une dynamique globale

Pour bien comprendre en quoi la proposition d'une conservation *in situ* de la part de l'ONG ANDES relève d'un positionnement face à la conservation *ex situ* mise en place notamment par les institutions internationales – telle la FAO à travers de grandes banques de germoplasme – un historique rapide des politiques en matière de conservation est nécessaire. Dans les années 1970, face au constat de la perte de biodiversité cultivée, les institutions internationales ont pris conscience du fait que la situation était alarmante (notamment le rapport dit du « Club de Rome », 1972). Pour y pallier, des Groupes consultatifs internationaux de recherche agricole (CGIAR)<sup>9</sup> ont été créés ainsi que des banques de germoplasme dans lesquelles sont conservées les ressources génétiques des principales cultures alimentaires. Le Centre international de la pomme de terre, créé en 1971 à Lima, est l'un de ces 15 CGIAR. Il s'agit d'une conservation dans des laboratoires, donc *ex situ*<sup>10</sup>, des collections internationales. Ceci permet de conserver du matériel végétal et génétique afin de favoriser la mise au point de nouvelles variétés (Thomas, 2006 : 827). Ce type de conservation repose sur l'idée que la diversité biologique est conçue comme un stock figé (Bonneuil et Fenzi, 2011). Le matériel ainsi collecté est devenu *de facto* un bien commun (Halewood *et al.*, 2013 : 6) et l'enjeu actuellement, avec le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture

9. Pour une histoire de la gouvernance internationale des ressources génétiques cultivées voir notamment Thomas (2006 : 829 et suivantes).

10. La conservation *ex situ* est définie comme suit dans le texte de la CDB : « la conservation d'éléments constitutifs de la diversité biologique en dehors de leur milieu naturel » (Nations unies, 1992).

et l'alimentation, est justement de réguler l'accès et le partage des bénéfices relatifs à ces ressources. La nature juridique du commun est donc un enjeu important (Halewood *et al.*, 2013 ; Girard et Frison, 2018).

Mais dès cette époque une autre conception de la conservation, critique, a émergé avec la génétique des populations. Celle-ci remet en cause cette vision « minière » de la biodiversité et propose une perspective dynamique (Thomas, 2006 ; Brush, 1995). Progressivement, cette idée a fait son chemin et l'importance de la conservation *in situ* s'est imposée (Nazarea et Rhoades, 2013). Conservation *in situ* et *ex situ* sont désormais jugées complémentaires. Ce type d'orientation repose non seulement sur des considérations scientifiques, mais également éthiques. En effet depuis les années 1960, un droit spécifique sur le vivant a été mis en place pour protéger légalement les obtenteurs de nouvelles variétés : le système Upov<sup>11</sup> inspiré du droit industriel. Dans ce cadre, les grandes collections de germoplasme ont vocation à fournir aux obtenteurs le matériel nécessaire à l'élaboration de variétés améliorées, ce gratuitement. Les variétés « natives »<sup>12</sup> (*nativas*) ou *landraces*<sup>13</sup>, qui constituent la majorité des collections *ex situ*, sont conçues comme un patrimoine commun de l'humanité (Thomas, 2006 ; Bonneuil et Fenzi, 2011). Ce terme peut être traduit en français par semences paysannes<sup>14</sup>, à la nuance importante près que le terme natif souligne ici le fait que les variétés en question ont été domestiquées dans cette région du monde. Dans la suite du texte, et pour souligner la spécificité des variétés natives, nous utiliserons l'expression variétés natives. De ce fait, les populations locales, ayant pourtant contribué à l'élaboration du matériel végétal et à son maintien, ne peuvent prétendre à aucun bénéfice issu de l'exploitation de ces ressources. C'est dans ce contexte qu'est signée la Convention sur la diversité biologique durant le sommet de Rio en 1992. L'article 8 de ce texte porte sur la conservation *in situ*, et son alinéa (8j) reconnaît les droits des populations autochtones sur leurs ressources par le biais de la reconnaissance de leurs savoirs<sup>15</sup>. Dès lors, la prise en compte des savoirs locaux devient incontournable (Agrawal, 1995 ; Pottier, 2003 ; Aubertin, 2005b ; Ellen, 2009 ; Sillitoe, 2009b). Mais comme différents auteurs le soulignent, ce n'est pas si simple dans la pratique (Michon, 2002 : 200 ; Sillitoe, 2009 : 1). Certains auteurs montrent d'ailleurs sur des terrains spécifiques à quel point ces savoirs sont pris dans des enjeux politiques

11. Pour une présentation et discussion des systèmes de droit sur le vivant, se référer notamment aux textes de Thomas (2006 et 2015) et Filoche (2009) ou rédigés conjointement (2015a et b), Halewood *et al.* (2013), Girard et Frison (2018).

12. En fait il s'agit de variétés-populations au sein desquelles il existe une grande diversité intravariétale.

13. Ces variétés sont en première approche des variétés traditionnelles obtenues et maintenues par des paysans, et n'ayant pas fait l'objet d'amélioration variétale. L'identification des *landraces* est complexe. Villa et ses collègues ont proposé une définition qui prend en considération six critères : « une landrace est une population (ou un ensemble de populations) dynamique(s) d'une plante cultivée qui a une origine historique, une identité distincte et n'a pas fait l'objet d'amélioration variétale formelle, le plus souvent elle est génétiquement diverse, localement adaptée et associée à un (ou des) système(s) agricole(s) traditionnel(s) » (2005 : 281 ; trad. I. Hall).

14. Sur ce point les travaux de Demeulenaere et Bonneuil (2011) peuvent être consultés.

15. Article 8j de la CDB : « Sous réserve des dispositions de sa législation nationale, respecte, préserve et maintient les connaissances, innovations et pratiques des communautés autochtones et locales qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et en favorise l'application sur une plus grande échelle, avec l'accord et la participation des dépositaires de ces connaissances, innovations et pratiques et encourage le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces connaissances, innovations et pratiques » (Nations unies, 1992).

et juridiques (Leach et Fairhead, 2002; Dumoulin, 2003; Dove *et al.*, 2009). Ce qui est en cause ici n'est autre que la mise en place d'un régime juridique *sui generis*<sup>16</sup> pour la biodiversité cultivée (Thomas, 2015), vaste chantier encore en cours. Et à ce titre, la question du partage des avantages, question abordée dans le Protocole de Nagoya de 2010, est porteuse d'une nouvelle éthique en construction (Thomas et Filoche, 2015a).

Au Pérou se joue ces dernières années une étape cruciale en matière de gestion de la biodiversité cultivée et de protection des droits sur les variétés natives. En effet, le pays est signataire depuis 2011 du traité Upov<sup>17</sup>, à savoir les accords internationaux qui instituent la reconnaissance d'un droit privé sur le vivant. Ce régime juridique permet d'aligner le Pérou sur les pays européens ou nord-américains en matière de droits sur les obtentions végétales, en reconnaissant les droits de propriété intellectuelle sur les variétés commerciales<sup>18</sup>. L'objectif de la loi est de favoriser le secteur agroalimentaire commercial. Mais dans le contexte péruvien, où moins de 10 %<sup>19</sup> des semences utilisées proviennent du circuit commercial, un tel régime ne semble pas approprié pour un certain nombre d'acteurs, et notamment les paysans des communautés andines<sup>20</sup>. Des rapports issus de différents spécialistes péruviens travaillant dans des institutions gouvernementales ou non l'ont d'ailleurs signalé très tôt (Chevarria Lazo, Rosales Benitez et Sigüenías Saavedra, 2004). En effet, les paysans sèment à plus de 90 % des semences non certifiées obtenues par le biais de dons, de rétribution, d'échanges ou d'achats à d'autres paysans, et leur production est largement autoconsommée (Lapeña, 2012a : 17). Le système traditionnel de semences repose sur la possibilité de réutiliser ses propres semences, mais également de pouvoir les échanger (ce d'autant plus dans le cas de clones qui doivent être régénérés périodiquement) ; or ces deux piliers sont remis en cause par le système Upov. Qui plus est, la grande diversité intra et intervariétale ainsi cultivée permet à ces agriculteurs de minimiser les risques liés aux aléas climatiques et, à plus long terme, de s'adapter aux effets du changement climatique. Ainsi, la mise en place de cette législation contribuerait à fragiliser leur production agricole d'une part, mais également à éroder la biodiversité native (Lapeña, 2012a : 17). Par ailleurs, cela empêcherait les paysans d'échanger et de vendre le matériel génétique ainsi protégé (Lapeña, 2012b : 12). Ceci aurait donc, si les textes sont appliqués à la lettre<sup>21</sup>, des conséquences sur la sécurité alimentaire de près d'un quart de la population péruvienne ! Qui plus est, l'un

16. Au sens des accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Adpic, Trips en anglais) en lien avec l'Organisation mondiale du commerce.

17. Décret suprême N° 035-2011-PCM.

18. Thomas et Bonneuil (2009) ont décrit en détail la façon dont ce système a été mis en place en France dans l'après-guerre, comment le processus a conduit à la constitution d'un secteur d'activité spécifique à la production des semences agricoles. Aujourd'hui, il est ainsi illégal de vendre ou d'échanger des semences non inscrites au catalogue national.

19. Communication personnelle de Hernán Mortontoy, cadre de l'ONG ANDES (2015). Et encore ces chiffres représentent-ils une moyenne sur les trois pays andins (Bolivie, Pérou, Équateur) et sont encore moindres dans les communautés rurales. Ces chiffres sont également mentionnés pour le seul Pérou par Lapeña (2012a).

20. Au Pérou, selon le recensement de population et d'habitation de 2017, la population rurale représente 20,7 % de la population totale (INEI, 2018 : 16), ce qui donne une idée de la population concernée. Par ailleurs, il existe 7 599 communautés au Pérou, selon le recensement de 2012, dont une minorité est située dans la région amazonienne, et celles-ci occupent 60 % des terres cultivées du pays (<http://censos.inei.gob.pe/cenagro/tabulados/?id=CensosNacionales>, consulté le 27 août 2019).

21. Ce qui est hautement improbable.

des effets déjà observé de ces mesures – au Vietnam par exemple (Thomas et Filoche, 2015b) – est la perte de biodiversité cultivée, or ceci est préoccupant dans un centre de domestication comme dans le cas de la pomme de terre au Pérou.

Ceci étant dit, dans les pays andins, et plus particulièrement au Pérou et en Bolivie, des propositions novatrices ont été formulées (Filoche, 2009; Johnson 2012; Johnson et Delpas, 2014), en grande partie du fait d'acteurs non gouvernementaux qui se mobilisent. L'ONG ANDES est l'un des acteurs importants au Pérou. La stratégie de ANDES est la mise en avant de la bioculturalité (Graddy, 2013), autrement dit de la dimension culturelle des savoirs paysans sur les variétés natives. Cette dimension serait spécifique aux savoirs paysans et permettrait de distinguer ces derniers des savoirs scientifiques. Ainsi, le processus de définition de ce qui fait « savoir » pour ANDES s'inscrit dans une optique pragmatique : faire prendre conscience au gouvernement péruvien de l'importance de reconnaître les droits des populations autochtones sur leurs ressources végétales (les pommes de terre notamment mais pas uniquement), et donc de leur permettre de continuer à semer, échanger et vendre leurs semences tout en faisant reconnaître leur rôle dans la production et la conservation de l'immense patrimoine génétique dont ils sont les gardiens. Dans cette perspective, l'idéal, pour Alejandro Argumedo – l'un des deux directeurs de l'ONG ANDES –, serait de montrer que la dimension culturelle des savoirs contribue de façon significative au maintien de la biodiversité cultivée, et de donner la possibilité aux paysans de vendre des semences de variétés natives<sup>22</sup>.

### **Déclinaison locale des enjeux globaux au sein du Parc de la pomme de terre**

Dans ce cadre, l'un des principaux objectifs de ANDES est d'ordre juridique. Si le site internet du Parc de la pomme de terre mentionne de façon très générique la « création de droits », celui de l'ONG met en exergue plus précisément la « reconnaissance et la dynamisation des systèmes de droit communautaires traditionnels sur les ressources bioculturelles ». Il s'agit de faire reconnaître les droits des paysans sur les ressources agricoles qu'ils conservent et utilisent, et ce à différentes échelles : régionale, nationale et internationale. Ceci doit permettre, au niveau local, le maintien et l'amélioration des conditions de vie des paysans à travers différents types d'activités. L'objectif mis en avant a valeur de revendication : il s'agit de créer une coopérative de production de semences de pommes de terre natives. Ce projet s'inscrit donc dans la lignée du combat juridique qui est mené, car pour le concrétiser il faut nécessairement reconnaître les droits des paysans sur ces semences. Pour cela, les différents recours juridiques disponibles sont utilisés ; or comme nous allons le voir, que ce soit à l'échelle internationale ou nationale, ces textes accordent une place centrale aux savoirs paysans.

Tout d'abord, à l'international, l'article 8j de la Convention sur la diversité biologique que nous avons déjà évoqué est un texte essentiel. Il met en exergue la reconnaissance des « connaissances, innovations et pratiques » des populations autochtones et locales. Le directeur de ANDES est très au courant des débats qui ont lieu dans cette enceinte car il se rend fréquemment aux réunions de l'institution. Cette référence à l'article 8j se manifeste notamment dans la terminologie utilisée par l'ONG. Reprenant la terminologie de la Convention, les populations du Parc sont souvent présentées comme étant

22. Du fait de la prolifération de projets concernant la culture des variétés natives et de l'intérêt croissant pour leur production et consommation, il existe désormais un tel marché.

« indigènes », et plus rarement Quechua. Il est ici nécessaire de préciser que cette catégorie n'est pas mise en avant par les populations locales au quotidien<sup>23</sup> ; son utilisation indique la mobilisation des catégories internationales. Les paysans qui vont à de tels événements, comme les conférences sur le climat (COP 21 à Paris, COP 22 à Lima, COP 23 à Bonn), disent avoir compris qu'ils étaient « indigènes » lors de ces rencontres<sup>24</sup>.

Au sein de la Communauté andine des nations (CAN), dont fait partie le Pérou, les savoirs ont également acquis une valeur juridique à travers la mise en place en juillet 1996 de la décision 391 concernant un régime d'accès aux ressources génétiques (Nemogá-Soto, 2013 ; Filoche, 2009 : 452). Dans ce cadre, les ressources génétiques sont « inaliénables » et « imprescriptibles », et les savoirs autochtones sont considérés comme un « composant intangible associé » qui donne aux communautés détentrices un droit sur les ressources. Les États ont comme mandat de contrôler non seulement le régime de propriété mais également de négocier l'accès physique des bioprospecteurs aux ressources, auprès des communautés détentrices des savoirs. En la matière le Pérou et la Bolivie font figure de pionniers au niveau mondial (Nemogá-Soto, 2013 ; Johnson, 2012 ; Filoche, 2009).

Au niveau national cette fois, la loi péruvienne 27811 du 24 juillet 2002 reconnaît l'importance des savoirs « des peuples indigènes » (*de los pueblos indígenas*) et instaure trois types de registres : un registre national public, un registre national confidentiel et des registres locaux (art. 15 de la loi de 2002). Une commission de lutte contre la biopiraterie (créée en 2004) vient compléter ce dispositif en examinant les demandes de brevets à l'international. La mention des savoirs dans ces registres permet d'invalider la demande de droit de propriété intellectuelle en documentant le fait que les compagnies ne l'ont pas « découvert ». Les registres précédemment évoqués sont donc source de droit, et la loi prévoit que le dernier d'entre eux soit tenu par des communautés locales (Nemogá-Soto, 2013 : 8). D'après Lapeña (2012b : 12), cependant, nous comprenons que ce dispositif a été invalidé dans le cas des variétés commerciales avec la ratification du système Upov 1991.

Dans le cas spécifique des cultures natives, le ministère de l'Agriculture péruvien a promulgué en 2005 la loi 28477 qui déclare patrimoine naturel de la nation les cultures et animaux natifs ainsi que les espèces sylvestres en usufruit (*usufructuadas*). Dans le cadre de l'application de ce texte, l'Institut d'innovation agraire (Inia) a été chargé en 2008 de la mise en place d'un registre spécifique aux pommes de terre natives<sup>25</sup>. D'après le ministère de l'Agriculture, ceci doit permettre d'établir des mécanismes de reconnaissance et de protection de la diversité et de la variabilité des pommes de terre natives péruviennes au niveau national et international, sur la base de registres officiels qui incluent des descripteurs reconnus, facilitent la reconnaissance et l'apport des communautés paysannes péruviennes à la sécurité alimentaire et à l'économie globale à travers la conservation de cette diversité et variabilité, et garantissent également son utilisation adéquate en évitant les actes de biopiraterie. Un commentaire publié par Huamán

23. Pour qui les indigènes sont, en premier lieu, les populations amazoniennes qui sont perçues avec un certain mépris par les populations des hauts plateaux.

24. Comme le mentionne Tsing (2010 : 68-75), il est nécessaire dans ce type de situation de prendre en compte les jeux d'échelle et, de façon spécifique, les espaces d'indigénéité internationale (*espacios de indigeneidad internacional*).

25. Résolution ministérielle 0533-2008-AG.

(2012) montre bien l'importance de cette démarche en termes de propriété intellectuelle, ce qui est cohérent avec le développement d'un marché pour ces pommes de terre. Mais cette décision, qui apparaît favorable à la conservation et la protection des pommes de terre natives, a été rendue suspecte. En effet dès 2012, l'Inia a déposé 103 demandes de certificat d'obtention à l'institution chargée de veiller au respect des droits en matière de propriété intellectuelle, à savoir l'Instituto Nacional de Defensa de la Competencia y de la Protección de la Propiedad Intelectual (Indecopi). Or parmi ces variétés figuraient 49 pommes de terre natives. ANDES a alors réagi et mobilisé les paysans du Parc ainsi que le Centre international de la pomme de terre (CIP) avec lequel le Parc a signé une convention (nous y reviendrons). La mobilisation a abouti au retrait des demandes de certification (*patentes*) de la part de l'Inia. Lors d'une table ronde organisée en juin 2015 par l'ONG Sociedad Peruana de Derecho Ambiental (SPDA), il est ressorti que les ingénieurs de l'Inia à l'initiative de ces démarches étaient fort mal informés sur l'outil juridique auquel ils faisaient appel. Ces derniers ont alors expliqué avoir, de toute bonne foi, voulu protéger ces cultivars qu'ils semblent avoir considérés avant tout comme un patrimoine national (ceci est mentionné dans un communiqué de l'Inia). Cet événement a ainsi jeté le discrédit sur l'objectivité de l'Inia, et sur sa capacité à effectivement mettre en place un dispositif qui protège les variétés natives ainsi que les droits des paysans qui les cultivent et pour lesquelles elles sont des ressources essentielles.

Dans un tel contexte, les savoirs paysans et leur documentation sont donc des enjeux juridiques de première importance, et des ONG telle que ANDES introduisent ces questions sur la scène politique en jouant sur différents plans : législation en matière de propriété intellectuelle et réglementation du marché des semences. Voyons maintenant comment ce dispositif institutionnel et juridique informe les pratiques de conservation mises en place au sein du Parc et la valorisation des savoirs paysans.

### **LE PARC DE LA POMME DE TERRE À PISAC (CUSCO, PÉROU), UNE INITIATIVE *SUI GENERIS***

Le Parc de la pomme de terre de Pisac a vu le jour en 1998 et il regroupe aujourd'hui cinq communautés paysannes de ce district qui sont organisées sous la forme de l'Association du Parc de la pomme de terre légalement reconnue. L'organisation non gouvernementale ANDES a supervisé cette création et contribue encore largement aux activités menées localement. Le Parc reste d'ailleurs encore aujourd'hui le projet phare de l'ONG. La principale activité au sein du Parc est, d'un point de vue symbolique, la conservation de l'agrobiodiversité, et plus particulièrement de celle de la pomme de terre. L'accent est mis sur les pratiques « traditionnelles » et la « spiritualité » qui leur est associée. Cette conservation est associée à un double objectif : la valorisation du rôle des populations paysannes dans la conservation et la volonté de promouvoir le développement local. En effet, les projets de conservation mis avant ont jusqu'à présent permis d'obtenir le financement d'activités rémunérées pour les personnes qui y participent. Par ailleurs, la venue de touristes génère également des revenus (tourisme communautaire, vente d'artisanat et de produits dérivés des plantes médicinales, gastronomie locale) dont bénéficient un ensemble plus large de paysans. Le développement local, dans ce cadre, n'est donc pas pensé en termes de production et de commercialisation de la pomme de terre mais articulé autour de la valorisation des activités de conservation *in situ* de la biodiversité.

De fait, le parc est considéré comme un exemple *sui generis* d'aires protégées gérées par des paysans organisés en communautés (Graddy, 2013 : 445). Cet exemple a par ailleurs été considéré dans les réflexions menées au sein de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) dans la mise en place d'Aires et territoires du patrimoine autochtone et communautaire (APAC, en anglais ICCA)<sup>26</sup> (IUCN et CEESP, 2010). La mise en avant de la conservation *in situ*, en mettant l'accent sur l'évolution temporelle du matériel végétal et génétique, permet de souligner le long processus de sélection mis en œuvre par les paysans depuis l'apparition des premiers tubercules domestiqués à partir des variétés sylvestres il y a 7 000 ans (Zimmerer, 1996 : 31 ; Bentley, 2015 : 81). Mettre cette agentivité des populations paysannes en exergue permet d'argumenter en faveur de droits envers ces populations. Volontairement, cette perspective fait contrepoint aux conceptions scientifiques et biologiques qui considèrent la biodiversité comme un patrimoine figé et sont associées à la marchandisation du vivant par l'intermédiaire de la reconnaissance des droits de propriété intellectuelle (Upov). Ce qui est en jeu, en creux, est l'épineuse question du partage des bénéfices générés par l'industrie semencière, sur laquelle se penche le protocole de Nagoya (2010)<sup>27</sup>. Ceci montre à quel point le débat ne relève pas seulement d'un enjeu épistémologique, mais également de la participation des communautés locales à la gouvernance des ressources (Saad, 2009 ; Agrawal et Gibson, 2001). Ceci est d'autant plus critique dans les centres de domestication où la biodiversité est la plus élevée, comme c'est le cas de la pomme de terre dans les Andes péruviennes. En effet le Parc de la pomme de terre est présenté comme un « microgénocentre » (le terme *microgenocentro* est utilisé en espagnol), soit un *hot spot* de biodiversité. Il s'agit d'une zone particulièrement riche en variétés, ce qui est un atout pour créer une aire protégée comme le suggère Saad en Bolivie (2009 : 94). L'enjeu en matière de pomme de terre dans les Andes est emblématique. En effet les collections de la banque du CIP comptent 7 180 cultivars de pommes de terre, parmi lesquels il y a 4 732 variétés andines dont 2 700 viennent de l'actuel Pérou. Nombre de ces variétés sont encore cultivées par les paysans des communautés andines et il s'agit essentiellement de variétés dites « natives » ou *landraces*. Ces pommes de terre sont surtout cultivées dans des terres d'altitude situées au-delà de 3 700 mètres, et presque exclusivement par des paysans vivant dans les communautés rurales<sup>28</sup>, comme c'est le cas dans le Parc. Il existe un double circuit de production et de consommation de ces tubercules. En bas à moins de 3 700 mètres sont cultivées des variétés améliorées destinées à la vente et peu appréciées par ces populations paysannes (Brush, Carney et Huamán, 1981 ; Zimmerer, 1996 : 215, 270). Au-dessus de cette altitude sont produites les variétés natives qui sont presque exclusivement consommées. La conservation de ces variétés relève donc d'une question de sécurité alimentaire, comme le souligne ANDES et l'indique la loi concernant les ressources végétales natives.

26. À propos des ICCA, se référer au site du consortium (<https://www.iccaconsortium.org/index.php/fr/>) Stan Stevens (2014), membre du comité de pilotage du consortium affirme d'ailleurs qu'il s'agit d'un nouveau paradigme en matière de conservation qui implique les communautés locales.

27. Sur ce point spécifique, se référer notamment à Thomas et Filoche (2015a).

28. Dans les Andes péruviennes, les agriculteurs sont distingués des paysans. Tandis que les premiers sont propriétaires de leurs terres, les seconds sont usufruitiers. Dans ce cas, la « communauté paysanne » (*comunidad campesina*) est la personne morale détentrice des terres. Cette institution est fondamentale dans le monde rural péruvien, notamment dans les Andes.

Avant de présenter les pratiques de conservation au sein du Parc, il est nécessaire de distinguer deux types d'activités toutes deux réalisées par les paysans : d'une part, la production-conservation sur les parcelles familiales (que nous allons appeler *on farm*) et, d'autre part, la conservation *in situ* des collections sur des parcelles communautaires. En effet, comme nous allons le voir, elles diffèrent profondément même si la seconde tend à être assimilée à la première dans les discours.

### Les pratiques des paysans dans leurs parcelles

Dans les communautés du parc, au-delà de 3 700 mètres d'altitude, la pomme de terre est la principale culture et un aliment essentiel qui peut (ou pouvait) être consommé matin, midi et soir<sup>29</sup>. Les pommes de terre concernées sont essentiellement natives, et elles sont consommées fraîches (après cuisson bien sûr) ou déshydratées (*chuño* ou *moraya*).

Les pommes de terre natives sont cultivées dans des parcelles souvent éloignées des villages et sur un cycle de rotation de sept ans ; ces parcelles restent au repos cinq ans après avoir été cultivées un ou deux ans. Les plantes dépendent uniquement des précipitations car il n'y a pas d'irrigation à cette altitude ; aussi le semis a lieu au mois de décembre, quand la saison des pluies est installée et que les parcelles desséchées après la saison sèche peuvent être travaillées. Pour les labeurs difficiles, comme les labours, le semis ou la récolte, les paysans font appel à des réseaux d'entraide composés d'affins et d'alliés. Il faut ici souligner le fait que le travail du sol est fait manuellement, avec une bêche à pied appelée *Chaki taklla* (Morlon, 1992), ce qui nécessite – si le sol est complètement retourné – des équipes de trois personnes<sup>30</sup>. Les plants sont en fleur à peu près au mois de février, et il est alors nécessaire de sarcler la parcelle. Puis les pommes de terre sont récoltées fin mai début juin, toujours manuellement, souvent par le couple avec éventuellement des alliés proches. Chaque paysan cultive généralement une dizaine de variétés différentes, certains jusqu'à une quarantaine et exceptionnellement une centaine ou plus. Dans les parcelles d'altitude, les paysans sèment des mélanges de variétés (*chagro*, *mescladas*), ils ne les cultivent pas séparément surtout s'il s'agit de consommation familiale (Brush *et al.*, 1981 : 80). De fait nous avons pu observer que le produit des semis « purs » (*puros*) est souvent destiné à la vente.

La conservation de la biodiversité de la pomme de terre relève ici en premier lieu d'une nécessité, car la diversité des variétés permet d'assurer une production alimentaire minimale en limitant les risques (liés notamment à la conservation des semences ou à la capacité de résistance à des gelées), tout en garantissant une certaine diversité alimentaire (Brush *et al.*, 1981 : 79). Les futures semences sont généralement sélectionnées parmi les tubercules récoltés. Les hommes sont en charge de l'assolement et de la conduite technique des parcelles, tandis que les femmes (qui les aident souvent pour le semis et la récolte) ont un rôle extrêmement important dans le choix des semences et des variétés (Zimmerer, 1996 : 189). Ces dernières ont recours à différents critères culinaires, comme le type de cuisson adapté, le goût (sucré ou non, amer ou non) et la texture (farineuse ou non), pour les choisir tandis que les hommes prennent en compte

29. Depuis une quinzaine d'années au moins le régime a été diversifié avec l'arrivée d'aliments tels que le pain, le riz ou les pâtes et l'entrée d'abord timide dans l'économie de marché.

30. Ceci évolue actuellement du fait des opportunités d'emploi en dehors de la communauté ; la disponibilité des paysans est moindre et les mécanismes d'entraide en pâtissent ce qui modifie les pratiques agricoles.

des critères plus agricoles. Les deux domaines de compétences se complètent tout en se recoupant partiellement, chacun influençant le devenir de ce « mélange » qui est la source de leur alimentation.

Voici rapidement quelques éléments pour donner une idée des savoirs sur les pommes de terre détenus pas les paysans<sup>31</sup>. Ces derniers vont classer l'ensemble des variétés selon un premier critère d'usage : pommes de terre cultivées (*tarpu papa*), pommes de terre semi-cultivées (*araq papa*) et pommes de terre sylvestres (*atuq papa*) (Zimmerer, 1996 : 195). Ces distinctions recouvrent une différenciation spatiale et altitudinale des parcelles (les dernières se trouvant plus en hauteur), et un calendrier spécifique (en bas, on sème plus tôt en raison de températures plus clémentes et de la présence d'un système d'irrigation). Cette classification correspond à des distinctions d'espèces ou de groupes d'espèces (Zimmerer, 1996) ; l'ensemble des variétés est relativement bien identifié. En dessous de ce niveau classificatoire, différents cultivars sont distingués, le plus souvent par leur couleur. Chaque variété est identifiée, outre par son nom, par sa forme et celle de ses « yeux » ainsi que par les couleurs de sa « peau » et de sa chair. Le tubercule est en effet ici essentiel, les pommes de terre sont des clones et les paysans ne manipulent pas de semences botaniques ; ils sèment de petits tubercules les plus sains possible. Chaque cultivar est distingué par un nom spécifique, et une grande inventivité s'exprime ici à travers la terminologie, essentiellement en quechua. Brush souligne d'ailleurs la cohérence du système taxonomique des paysans andins (Brush *et al.*, 1981 : 78), bien que les ingénieurs remettent en cause sa systématisme.

Par ailleurs, la diversité des cultivars dont dispose une famille est intimement liée à des pratiques sociales et culturelles : la répartition des tâches entre hommes et femmes, l'organisation du travail et de la société, les conceptions de la fertilité végétale entre autres choses. Un jeune couple reçoit souvent ses premiers tubercules par le biais des parents lors de son installation, puis cette base sera enrichie par des dons, échanges ou achats<sup>32</sup>. Les groupes d'entraide apparaissent comme des espaces privilégiés au sein desquels les tubercules circulent. En outre, depuis la création du Parc, les semences qui proviennent de la banque de germoplasmes du CIP alimentent elles aussi ces circuits<sup>33</sup>. Ces tubercules circulent d'ailleurs dans les nombreuses foires agricoles organisées localement et auxquelles les paysans participent souvent activement. Il est à signaler que le CIP rapatrie un unique individu qui donnera des clones, tandis que localement on a une grande diversité intravariétale<sup>34</sup> ; la dynamique génétique de cette variété est donc modifiée dans

---

31. Un article est en préparation sur ce sujet.

32. Sur ce sujet, voir également Zimmerer (1996 : 177-190).

33. Ceci se voit du fait de la qualité phytosanitaire et de la taille de ces tubercules ; en effet, pour intégrer du matériel végétal dans les collections du CIP, un nettoyage préalable des virus et bactéries doit être réalisé. Seul le matériel « propre » intègre les collections. En 2014, lors des festivités liées à la journée nationale de la pomme de terre, les tubercules exposés provenaient essentiellement des collections du CIP, comme a pu le constater le curateur de la banque de germoplasmes.

34. Ce sont en fait des variétés-population, c'est-à-dire selon l'Inra « une variété hétérogène formée de mélanges d'individus sélectionnés principalement par les agriculteurs dans leurs champs. Ces individus sont relativement proches en apparence, mais présentent une certaine diversité génétique. La population possède de ce fait un pouvoir évolutif qui lui permet de s'adapter en continu aux variations du milieu » (<http://www.inra.fr/Chercheurs-etudiants/Systemes-agricoles/Tous-les-dossiers/Selection-classique-ou-participative-plusieurs-strategies-pour-les-bles-bios/Varietes-populations-privilegier-l-adaptabilite>, consulté le 27 août 2019).

le processus. Nous allons maintenant nous intéresser aux pratiques de conservation avec lesquelles les paysans ont été familiarisés en travaillant avec le CIP.

### La conservation *in situ* des « collections » du Parc

Au sein du Parc, la conservation dite *in situ* est organisée autour de la mise en culture de différentes collections. Au nombre de trois, celles-ci sont appelées respectivement « locale », « rapatriée » (*repatriada*) et « réseau andin » (*red andina*). Brièvement, la « collection locale » est composée de l'ensemble des matériaux apportés par les paysans des communautés du Parc et compte un total de plus de 700 entrées ; elle reflète la diversité cultivée localement. La constitution de la collection reflète la perception des paysans ; ce sont eux qui ont identifié et distingué les différentes entrées. La collection « rapatriée » provient du CIP et compte 410 entrées ; il s'agit de cultivars issus de la banque de germoplasmes qui ont été collectés dans la région, puis « rapatriés » dans le Parc à travers une convention signée avec le CIP. Ceci a donné lieu à la signature d'un accord de « rapatriement » (*repatriación*) – le premier du genre à l'échelle internationale. Chaque cultivar a été apporté dans le Parc soit sous la forme de semence prébasique (*semilla prebasica*), soit sous la forme d'une plantule dans un tube à essai, ce qui a nécessité de construire des serres et de former les paysans. La dernière collection provient d'échanges avec d'autres communautés andines et compte 150 entrées. Souvent, l'ONG ANDES additionne ces chiffres et avance que dans le Parc sont conservées 1 250 variétés de pommes de terre. Le CIP conteste discrètement ces chiffres. En effet, d'une part, certains « cultivars » rapatriés sont également présents dans la collection locale ; d'autre part, les paysans distinguent parfois de façon erronée – disent-ils – des cultivars identiques, soit du fait de leur état sanitaire, soit de l'influence de facteurs environnementaux (cultivars adaptés à différentes altitudes, par exemple).

Ces trois collections sont conservées *in situ* ; ce qui signifie que les tubercules sont cultivés localement dans leur lieu d'origine. Ceci signifie qu'ils sont semés, puis récoltés chaque année pour être stockés jusqu'à la saison suivante où ils seront semés à nouveau. Les parcelles cultivées sont situées, comme précédemment, au-dessus de 3 700 mètres d'altitude. Elles sont cependant semées sur des terres communales (et non familiales comme précédemment) ; le choix de l'emplacement est à la discrétion de chaque communauté. Si les paysans réalisent la plupart des tâches agricoles, ils sont ici encadrés par des ingénieurs du CIP et de ANDES. En 2012, les collections avaient été mises en terre dans trois emplacements différents situés dans trois communautés distinctes (ce qui permet de soumettre les plantes à des conditions écologiques variables). Ces dernières années, du fait de différents problèmes, certaines communautés ont décidé de cultiver les collections sous serre. Les paysans qui sont impliqués dans le maintien des collections ont été recrutés conjointement par l'ONG ANDES et les communautés impliquées. Ces derniers sont répartis en deux catégories, des « techniciens » et des *papa arariwa* (gardiens de la pomme de terre). Tous sont issus des communautés et rémunérés pour ce travail. Il s'agit essentiellement d'hommes. Quelques femmes participent mais, en dépit de leurs connaissances, elles sont moins impliquées dans ces activités<sup>35</sup>. Ce groupe de spécialistes réalise la majeure partie des activités de conservation et ses membres reçoivent des

35. Les jeunes femmes s'occupent en effet souvent de leurs enfants en bas âge et de leur maison, elles sont donc peu disponibles. Par ailleurs, leurs maris ne voient pas forcément d'un bon œil leur participation à ce type d'activités.

formations de la part de ANDES ou du CIP, que ce soit dans le Parc, à Cusco, à Lima ou éventuellement ailleurs. Il s'agit d'ateliers concernant par exemple l'identification des plantes ou des tubercules, la culture en serre ou la production de semences botaniques<sup>36</sup>. Il est ici nécessaire de distinguer les *papa arariwa* des techniciens. Les premiers sont des hommes plus âgés et ils s'engagent durablement. Ils sont considérés comme les récipiendaires d'un savoir valorisé et, à ce titre, pendant un temps leur rémunération a été prise en charge par la municipalité de Pisac<sup>37</sup>. En revanche, les techniciens sont plus jeunes et leur degré d'implication est variable, le temps qu'ils consacrent à cette charge est souvent limité et ils sont payés directement par ANDES. En fait, ces techniciens semblent percevoir leur participation à ces activités comme l'une des « charges » (*cargo*) du système politique local<sup>38</sup>, et la logique de rotation qui caractérise ces dernières semble être appliquée aux postes de techniciens car la composition du groupe change périodiquement. Pourtant, ANDES comme le CIP souhaiteraient pouvoir compter durablement sur les personnes qu'ils forment. Certains de ces techniciens ou *papa arariwa* ont des collections personnelles dans leurs parcelles familiales ; l'un des anciens présidents du Parc conserve ainsi près de 400 types différents sur ses terres, un autre près de 150.

Penchons-nous maintenant sur les pratiques de conservation à proprement parler. Premier point, essentiel, chaque type de pomme de terre est clairement identifié et semé à un endroit spécifiquement déterminé. En effet sur ces parcelles, un tubercule non identifié par un numéro « ne vaut rien » comme l'indique l'ingénieur du CIP (*sin número, no vale*). Ceci contraste avec le fait que les paysans sèment sur leurs parcelles des ensembles de types de pommes de terre sans les identifier ni les différencier. Dans les parcelles des collections, une étiquette émise par le CIP, portant le code-barres de chaque entrée de la collection et le numéro de la banque de germoplasmes du cultivar, est placée avec les tubercules semés afin de pouvoir les identifier ultérieurement. L'emplacement de chaque entrée est pensé en amont et le résultat du semis est reporté sur un schéma. Il est essentiel d'identifier précisément chaque tubercule. L'enjeu est de cultiver sans « perdre » de cultivar, que ce soit du fait d'une mauvaise récolte ou d'un mauvais catalogage. Ainsi, l'indexation précise du matériel mis en terre est ici essentielle.

Ces différences se traduisent également en termes temporels : le calendrier agricole dépend des contraintes conjuguées de l'ONG ANDES, du CIP et des paysans. Les ingénieurs viennent pour le semis, éventuellement la floraison et la récolte, c'est-à-dire les étapes clés pour distinguer les tubercules. Les fleurs restent le premier critère d'identification des différentes espèces pour les botanistes et être présents leur permet de contrôler les schémas des semis. Puis la récolte est une étape critique : il faut en effet indexer correctement tous les tubercules récoltés, les mettre avec leurs pairs en provenance des

---

36. Ceci ne relève pas tant d'une exigence du CIP que d'une demande de ANDES dans le but d'envoyer la collection locale dans la réserve mondiale de semence de Svalbard situé dans l'archipel norvégien du même nom. Le dépôt a eu lieu en septembre 2015 ; il s'agit du premier dépôt de la part de communautés locales et non d'institutions dédiées à la conservation de la biodiversité.

37. Qui veut se distinguer des autres municipalités de la très touristique vallée sacrée des Incas (route vers le Machu Picchu) en devenant la capitale de la pomme de terre native.

38. Le système politique local repose sur des charges (administratives, rituelles etc.) qui durent deux ans, durée au terme de laquelle il y a rotation et la personne doit assumer des charges de plus en plus importantes. Nous avons montré ailleurs que ces systèmes ont évolué et pu incorporer des charges créées soit par le gouvernement péruvien, soit par des ONG (Hall, 2009).

autres sites, puis les stocker de façon ordonnée en prévision de la campagne suivante. Durant le cycle agricole, à moins d'un problème qui affecte les plantes (climat, parasite ou maladie), les paysans sont en charge des parcelles. L'importance de l'identification du matériel végétal vient donc se surimposer aux différentes étapes agricoles et pèse sur l'ensemble des étapes. Il faut ici souligner que le but de l'opération n'est pas la production pour la consommation, mais la reproduction des collections à des fins de conservation, ce qui a d'importantes conséquences pratiques.

Comme on le voit, la conservation *in situ* échappe grandement aux paysans. En effet durant la récolte et la préparation des collections hors-sol de juin à décembre, ce sont les ingénieurs (du CIP ou de ANDES) qui prennent les décisions et organisent les activités. Pour le semis, il faut préparer la terre, puis semer selon les indications de l'ingénieur qui réalise le croquis et a souvent pensé la disposition des cultivars et le nombre de pieds à ensemercer. Pour la récolte, le travail consiste à déterrer les tubercules en retrouvant l'étiquette mise lors du semis, puis à les mettre dans des sacs en mailles, avec leur marque d'identification. Bien souvent, les paysans déterrent tous les tubercules tandis que les employés de ANDES mettent en sac les semences avec les étiquettes. L'ingénieur à la liste et procède à des vérifications. Après avoir été ramenés dans la chambre froide, où ils seront conservés jusqu'à être plantés, ces tubercules sont transférés dans des sacs papier sur lesquels figurent les numéros d'identification des tubercules et le lieu de collecte. Il s'agit ensuite d'ordonner les sacs, de les regrouper par acceptations identiques, pour ensuite les trier et traiter afin de les conserver de façon ordonnée et dans de bonnes conditions sanitaires jusqu'au prochain semis. Les paysans sont donc sollicités pour labourer, semer, prendre soin des plantes, récolter, mettre en sacs, porter et faire beaucoup de tri et de manutention. Si la culture de la pomme de terre est une tâche à laquelle ils sont habitués, ordonner et manipuler des sacs numérotés n'est pas une tâche aisée. En effet, nombre d'entre eux n'ont pas fini l'école secondaire. Mais il y a plus, les paysans ne semblent pas considérer que les autres tâches liées à l'organisation des parcelles et à la documentation des tubercules relèvent de leur prérogative : il s'agit de celle des ingénieurs. Il y a une répartition assez nette du travail. Les paysans acceptent cette répartition des rôles et comprennent que celle-ci repose sur des différences de perspective, ce d'autant mieux qu'ils sont payés pour assister les ingénieurs et qu'ils ont conscience que cette activité génère d'autres activités économiques. Ils maintiennent un certain quant-à-soi et restent discrets sur les enjeux sociaux et économiques liés à leur participation aux activités de conservation<sup>39</sup>.

Les paysans sont donc avant tout mobilisés pour leurs compétences techniques, mais qu'en est-il de leurs savoirs sur les tubercules : sont-ils pris en compte? L'avis des *papas arariwa* et des techniciens locaux est essentiellement demandé quand il y a une faille dans le système expert, par exemple lorsqu'il faut vérifier une identification et notamment lorsqu'il faut mettre en commun les collections cultivées issues des trois sites différents. Il s'agit alors de regrouper tous les sacs portant le même numéro et de mettre ces tubercules dans un même sac. Cette étape permet de vérifier l'indexation des tubercules en croisant les produits des trois parcelles. Une chaîne est organisée au centre de laquelle

39. Il y a pourtant toute une série d'enjeux, ce qui se traduit par des tensions au sein des communautés et a abouti, par exemple, en 2013 à la décision de l'une des communautés de « sortir du Parc » (Hernández Asensio et Cavero Castillo, 2013).

sont installés trois experts locaux qui croisent le matériel issu de leur communauté et leur expertise. Il s'agit de comparer les pommes de terre des différents sacs portant le même numéro d'identification. L'ingénieur du CIP coordonne le reste des activités et vérifie le bon déroulement des activités en amont et en aval. Dans la majorité des cas, les paysans ne font pas appel à lui et se débrouillent entre eux. Dans cet entre soi, le critère unique explicitement utilisé par les paysans est le nom des tubercules. Chaque expert local prend en même temps dans ses mains quelques tubercules issus du sac portant le numéro de l'entrée à vérifier, les regarde dans le creux de sa main et énonce le nom de la variété tel qu'identifié. Si les tubercules sont identiques et que tous sont d'accord sur le nom, alors le contenu des différents sacs est mis ensemble avec le numéro d'identification correspondant. Pour cette évaluation, si le nom est premier, les paysans prennent en fait en compte un certain nombre de critères synthétisés à travers la terminologie, à savoir la forme du tubercule, sa couleur et celle de sa chair. En cas de doute, ils comparent la couleur, grattent la peau avec l'ongle. Si les tubercules d'un sac diffèrent des autres, à moins qu'il n'apparaisse évident qu'il y a eu une confusion avec les entrées précédentes ou suivantes, l'expert ingénieur de ANDES ou du CIP est appelé. En fait, les techniciens ne prennent pas de risques. Ils semblent avoir compris l'importance de cette identification précise pour les ingénieurs et s'y plient sans pour autant partager leur préoccupation. C'est ainsi sur les ingénieurs que repose en dernier lieu l'identification. Sans doute du fait de cette différence de perspective, les experts locaux n'ont pas de réticence à faire appel à l'ingénieur : ils n'estiment pas que leur statut d'expert soit en jeu. Quand l'ingénieur arrive, les techniciens locaux lui exposent le problème et l'ingénieur indique d'emblée que le nom d'un tubercule est insuffisant pour procéder à une identification. En effet, les botanistes ont établi que la terminologie vernaculaire n'est pas précise, qu'un même nom peut être attribué à plusieurs cultivars et réciproquement un cultivar peut recevoir des noms différents (en fonction de l'état sanitaire ou des parcelles). Le nom vernaculaire était si méprisé par le CIP que, jusqu'en 2014, les codes étiquettes ne l'indiquaient pas. Récusant l'utilité du nom du tubercule<sup>40</sup>, l'ingénieur propose de baser l'identification – à défaut des fleurs – sur les tubercules. Une clé d'identification a été élaborée par le CIP, elle porte sur la forme du tubercule, la couleur de sa peau et celle de sa chair. Chacun de ces critères a fait l'objet d'une codification précise et des nuanciers permettent d'identifier précisément le code des couleurs. Les paysans mobilisent aussi ces critères mais de façon moins systématique<sup>41</sup>. À cette étape, les critères non morphologiques (usage, étage écologique ou texture), importants pour les paysans, ne sont pas du tout pris en compte. Cette façon d'envisager ce qui fait savoir restreint donc singulièrement l'appréhension de la dimension culturelle des savoirs paysans.

Une fois appelé, l'ingénieur vient avec un grand tableau dans lequel sont consignés les différents critères de détermination botanique pour chaque cultivar identifié par un « ID cluster » (le numéro de référence du cultivar pour le CIP). Pour l'occasion, il sélectionne les critères correspondant aux tubercules (il y a aussi les informations concernant

---

40. Dans le cadre de la loi sur les plantes natives, l'importance du nom est soulignée par Huamán (2012).

41. Ici les considérations de l'ethnobotaniste Conklin (1986 : 341) nous semblent pertinentes à mentionner ; il montre en effet à partir de l'étude des couleurs chez les Hanunóo qu'une terminologie peut paraître floue en première approche, mais qu'en contexte, au contraire, elle peut se révéler très précise en fonctionnant par contrastes, ce qui est le cas dans la situation décrite.

les fleurs, les feuilles, les tiges, etc.). L'ingénieur dialogue avec les paysans sur la base de cette clé, discutant un à un des différents critères d'une façon qui se veut pédagogique. Les paysans ont bien reçu, en début de journée, les plaquettes sur papier glacé, mais les ont laissées ostensiblement de côté<sup>42</sup>. L'ingénieur me confie en aparté être un peu triste de voir le peu d'utilité des formations sur l'identification qu'il met à disposition des paysans. Il explique de nouveau le système d'identification qui fait référence, pour lui. S'il souhaite que les paysans apprennent les principes de classification botanique, les paysans eux ne semblent guère en voir l'utilité. Vérifier les entrées de la collection issue de la récolte annuelle est un objectif qui semble leur paraître peu important. Sur ce point, le fait que rapidement le travail consiste essentiellement à manipuler et classer des sacs en papier n'aide pas... Il y a un certain détachement de leur part. Ce qui les tient ne semble pas tant relever d'une volonté de conserver les collections, que de réaliser correctement le travail pour lequel ils ont été mandatés par la communauté et seront payés.

Au terme de cette description des pratiques de conservation des collections menées au sein du Parc, il apparaît qu'ingénieurs et paysans travaillent côte à côte, mais différemment. Le ou les ingénieurs supervisent les principales opérations d'indexation des collections, laissant les dimensions plus techniques aux experts locaux. En fait, la référence qui s'impose dans le maniement des collections est celle du CIP, botanique. D'ailleurs, la plupart des experts (ingénieurs, stagiaires ou techniciens et *papa arariwa*) de l'ONG ANDES travaillant dans le parc ont suivi des sessions de formation au CIP. Il est admis que par leur intermédiaire, les paysans devraient dans ce contexte « apprendre » à connaître et à conserver la biodiversité. Outre la clé de détermination basée sur les tubercules, on leur apprend à préparer des semences à partir des plantules issues des collections du CIP. Les méthodes botaniques font référence et la venue des représentants du CIP est toujours source d'inquiétude, surtout pour les ingénieurs de ANDES qui mesurent la distance qui sépare l'idéal de la pratique. Il est indéniable que les choses ne sont pas faites selon les critères qui prévalent dans les laboratoires ou parcelles expérimentales du CIP, et des critiques sont systématiquement formulées par ses ingénieurs. Celles-ci concernent notamment la perte de certaines entrées car elles ont pu ne pas donner de tubercules, ou être mal indexées. Pour eux, la perte d'une entrée ou même la contamination des semences, attribuées à des techniques agricoles défaillantes, remettent en question la durabilité du projet de conservation en même temps qu'elles justifient leur présence, ce qui fait débat. En 2015, la question s'est posée en ces termes : faut-il prévoir de renouveler la collection rapatriée périodiquement pour qu'elle soit complète et propre d'un point de vue phytosanitaire? Le débat sur la qualité phytosanitaire des semences est omniprésent. Les membres du CIP estiment à juste titre que les paysans ne sont pas en mesure de maintenir un état sanitaire à la hauteur de leurs exigences. À ANDES, on souhaite également que l'aide au maintien de la collection soit ponctuelle. Dans ce cadre, les savoirs transmis aux paysans se doivent d'être cumulatifs, en effet c'est à cette condition que l'action de ces institutions peut être temporaire. Que les paysans « apprennent » devient une obligation morale.

La conservation de la pomme de terre réalisée au sein du Parc de la pomme de terre diffère donc de façon importante des pratiques paysannes. Il est de fait véritablement nécessaire de distinguer conservation *on farm* – dans les parcelles des paysans – et *in situ*.

42. Il faut dire que les couleurs des tubercules changent après quelques jours et la pertinence de ces nuanciers à cette étape du processus est discutable.

La conservation dite *in situ* mise en place dans le Parc pour les différentes « collections » s'inscrit en fait dans la continuité de la conservation *ex situ* pratiquée par le CIP. Pour les activités liées au Parc, les savoirs botaniques sont à l'honneur et les pratiques du CIP sont la référence idéale. Les paysans sont avant tout des ouvriers agricoles, et leurs savoirs sont finalement peu sollicités et valorisés. Le dialogue, quand il est établi, porte sur des critères ciblés selon la logique botanique qui prévaut à la conservation des collections. Ceci a une conséquence importante : les dimensions culturelles et sociales des savoirs sont reléguées hors-champ dans la mesure où elles ne sont pas pertinentes pour la botanique. De cette façon le caractère dynamique de la biodiversité n'est pas pris en compte, car en cultivant et en récoltant des clones dûment identifiés le matériel génétique reste génétiquement très stable d'année en année. Le brassage du matériel génétique n'est pas pris en compte dans ce type de conservation et les tubercules conservés sont choisis pour leur caractère emblématique. De ce point de vue également, cette conservation se distingue des pratiques des paysans. Il est d'ailleurs significatif que l'un des représentants du CIP estime que les paysans ne sont pas des créateurs de diversité variétale, qu'ils ne font que profiter de processus naturels. Pour cet interlocuteur, la biodiversité cultivée reste avant tout affaire de nature ; les paysans ont un rôle passif et la biodiversité est envisagée de façon figée (comme le soulignent d'un point de vue plus théorique Bonneuil et Thomas, 2009).

La prise en compte de la dimension culturelle des savoirs paysans est donc minime dans les activités liées directement à la conservation de la biodiversité de la pomme de terre. Avant de voir comment la « culture » est mobilisée, dans un autre registre, nous allons tenter de comprendre pourquoi le registre scientifique s'impose autant. Certes, les sciences de la nature relèvent des sciences « dures » et à ce titre font référence pour les acteurs, mais une telle analyse ne prend pas en compte l'importance des enjeux juridiques liés aux activités de conservation entreprises au sein du Parc. En effet, l'identification scientifique a un poids juridique. Ceci est flagrant dans le cas évoqué plus haut de demandes de certification de la part de l'Institut national [péruvien] d'innovation agraire (Inia) portant sur des variétés natives. Le point central de l'argumentation publiée en ligne par l'ONG ANDES (2013) réside dans un tableau qui indique les cultivars pour lesquels la demande a été déposée et mentionne, pour chacun d'entre eux, sa présence dans le Parc et dans la banque de germoplasmes du CIP. La présence dans les collections du CIP permet d'indiquer que le cultivar n'est pas le fruit d'une création : cela indique son existence dans la région de Cusco dans les années 1970 (époque de constitution des collections du CIP), tandis que sa présence dans le Parc montre que la variété est toujours cultivée par les paysans. Ainsi, la documentation scientifique du matériel sur lequel portent les savoirs donne un poids juridique important au registre du matériel et des savoirs, comme le mentionne également Huamán (2012). La convention signée entre le Parc et le CIP est à replacer dans cette logique, quoiqu'elle n'y soit pas réductible<sup>43</sup>. En effet, le fait que le cultivar sur lequel une

---

43. Le CIP met à disposition gratuitement le matériel dont il dispose dans ses collections. Sur ce plan aussi ANDES fait pression, mettant en avant les accords de Nagoya et l'importance du consentement libre et éclairé, ce qui s'est manifesté notamment par la négociation du « rapatriement » des cultivars du CIP collectés dans la région de Cusco. Si cela n'a aucune dimension légale, la portée symbolique est puissante et le CIP met en avant ce partenariat pour montrer à l'échelle internationale que l'institution appuie également les paysans et les initiatives de conservation *in situ* comme le Parc de la pomme de terre. Par ailleurs, il faut bien comprendre que le matériel reste dans la banque de germoplasmes du CIP et est donc accessible à qui veut y avoir accès. Le rapatriement ne signifie donc pas retrait du circuit international des ressources génétiques concernées.

demande a été déposée soit formellement identifié par le CIP atteste du fait qu'il s'agit d'une simple découverte, et non pas d'une création; à ce titre, d'après les textes internationaux, aucune certification ne peut être accordée. On comprend alors l'importance de respecter les normes scientifiques (comprendre botaniques essentiellement) dans les pratiques de conservation des collections de pommes de terre au sein du Parc. Ceci permet en outre de demander à certains représentants du CIP de se positionner en faveur des paysans andins dans les débats en cours<sup>44</sup>. L'ex-directeur de la banque de germoplasmes du CIP, David Ellis, a d'ailleurs engagé une réflexion commune avec ANDES sur la façon dont l'accès au matériel végétal pourrait être source de plus d'équité, discussions qui ont lieu autour du partage des bénéfices et de l'accord de transfert de matériel considérés par le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Tirpaa). Le CIP – en tout cas la banque de germoplasmes – fait de ce point de vue un effort particulier qui est concrétisé par l'accord signé avec le Parc (lequel est très médiatisé<sup>45</sup>). L'enjeu, pour la banque de germoplasmes est donc éthique mais également lié à une réflexion sur le financement des activités de conservation. Dans ce cadre, l'alliance avec les paysans apparaît comme un capital social important.

### ET LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION CULTURELLE DES SAVOIRS?

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, l'identification scientifique du matériel documenté est un prérequis à la valorisation juridique des savoirs afférents, ce qui induit une perspective botanique de ces derniers. Tout en se pliant à cette contrainte, l'ONG ANDES met en avant la dimension culturelle de ces savoirs en présentant le Parc comme une Aire de protection du patrimoine bioculturel indigène (APBCI). Comme nous l'avons mentionné au début du texte, le terme bioculturel est associé à l'article 8j de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Mais cette terminologie fait plus directement référence à toute une série de travaux académiques et militants coordonnés par Louisa Maffi (2001; 2010) qui s'attache à démontrer que la diversité biologique est indissociable de la diversité culturelle, et plus particulièrement linguistique. Alejandro Argumedo a d'ailleurs participé au premier colloque organisé en Californie en 1996. Mais, pour lui, la dimension culturelle prise en compte par Maffi est trop restreinte à la dimension linguistique et elle doit être élargie aux pratiques agricoles, sociales et spirituelles. L'emprunt de l'expression n'est donc pas littéral, mais cette référence donne un ancrage scientifique à la proposition. La terminologie a d'ailleurs été inscrite dans l'agenda juridique des pays andins et du Pérou<sup>46</sup>. Voyons maintenant comment la dimension culturelle des savoirs paysans est prise en compte.

Depuis la création de l'ONG ANDES en 1995, la documentation du matériel végétal et des savoirs associés est une priorité. Pour comprendre comment la dimension culturelle a été abordée, il est nécessaire de se pencher sur la méthodologie utilisée. Beaucoup

44. Ce malgré l'histoire des CGIAR et le fait que ceux-ci mettent gratuitement à disposition le matériel qu'ils conservent pour l'élaboration de nouvelles variétés. L'un de leurs mandats est de développer des variétés adaptées pour l'Afrique ou l'Asie; c'est d'ailleurs pour cela qu'ils obtiennent actuellement la majeure partie de leurs financements.

45. Pour son 45<sup>e</sup> anniversaire, le CIP a organisé une sortie dans le Parc (<https://cipotato.org/event/un-dia-de-campo-en-el-parque-de-la-papa/>, consulté le 27 août 2019).

46. L'un des documents techniques réalisés dans le cadre de la Communauté andine des nations (CAN) emploie cette terminologie (Nemogá-Soto, 2013 : 4).

d'informations ont été et sont encore collectées lors d'ateliers participatifs d'identification du matériel végétal apporté par les paysans, ceux-là mêmes qui ont permis la constitution de la collection locale. À ces occasions, de grands tableaux sont tracés sur le sol et les personnes présentes sont sollicitées. L'objectif est de distinguer les différents types de tubercules présentés, d'identifier leurs caractéristiques morphologiques, agronomiques et gustatives. Outre les hommes, des femmes participent également et indiquent les critères qu'elles utilisent, concernant notamment le type de texture, de goût, ou le type de cuisson convenant à tel ou tel type de pomme de terre. Il est nécessaire de s'attarder sur la conduite de ces ateliers. Ils sont organisés par des ingénieurs agronomes qui recueillent, sélectionnent et organisent les éléments qui leur ont été présentés comme étant pertinents dans leur formation, à savoir les critères permettant l'identification des spécimens présentés (fleurs et tubercules notamment) ou leur caractérisation agronomique (altitude optimale de culture, sensibilité aux gelées ou à des parasites, etc.). Ils ne nient pas la valeur des autres éléments qui surgissent lors de ces ateliers. Ils en évoquent d'ailleurs souvent la richesse en aparté et manifestent l'envie de mieux en rendre compte. Mais le recueil et le traitement systématique de ces derniers sont en dehors de leur champ de compétence. Ces ateliers permettent donc avant tout la constitution d'un registre des collections locales fondé sur des critères botaniques et agronomiques. Le processus décrit ici procède donc à une lecture naturaliste des savoirs paysans<sup>47</sup>. La dimension participative des ateliers n'est pas garante du fait que le produit sera fidèle aux perspectives des participants (Cockburn, 2015). Le registre ainsi constitué a été validé et bonifié par le CIP qui a indiqué pour chaque entrée un numéro d'identification spécifique. Les ingénieurs de ANDES gardent précieusement ce registre qu'ils utilisent pour identifier scientifiquement les différents tubercules. À la fois par stratégie, mais également par manque de temps et de moyens, le processus de documentation des savoirs a été réalisé en prenant les sciences naturelles comme référence.

Une anthropologue consultée tardivement, en 2010, pour orienter différentes ONG (dont ANDES) intéressées par les savoirs concernant les cultures dites natives déplorait d'ailleurs la méthode d'enquête utilisée (communication personnelle). Les principes et les méthodes de l'ethnobotanique – notamment dans ses versions les plus ethnologiques – étaient (et sont toujours) méconnus des différents acteurs en présence et n'ont donc pas été employés. Comme nous le verrons, un ethnologue a travaillé pour ANDES, mais pas sur cet aspect, ce qui est significatif. La richesse des informations collectées n'est cependant pas complètement perdue, une multitude d'informations est contenue dans de nombreux enregistrements vidéo ou rapports. L'institution et ses représentants se rendent en effet compte de la difficulté de la tâche et tentent d'y pallier en mettant en avant l'utilisation de ces médias justement. Cependant, les données collectées restent éparées et n'ont pas fait l'objet d'un traitement systématique. En fait, quelques faits saillants ont été retenus par les participants qui les mentionnent dans des conversations informelles ou différents textes (la littérature grise rédigée par l'ONG). Certains cultivars comme la pomme de terre *Kachun waqachi* (qui fait pleurer la belle-fille), à laquelle est associé un rituel, font l'objet d'un discours spécifique. Les données non naturalistes mentionnées lors de ces ateliers sont souvent évoquées par les ingénieurs qui sont conscients qu'une partie importante des savoirs n'est pas véritablement exploitée. Depuis de nombreuses

47. Agrawal utilise le terme de « scientisation » des savoirs indigènes (1995 : 229-230).

années, il est question de mettre en place une base de données (appelée *kipu* du nom des anciens registres comptables incas) et de la mettre en ligne, sur le modèle des systèmes open source. Le modèle de fiche prévu pour alimenter cette base de données est similaire à celui réalisé par le CIP<sup>48</sup> : la plupart des informations mentionnées sont botaniques, agronomiques et même génétiques. La dimension culturelle est présentée comme une rubrique complémentaire relative à chaque cultivar. Ceci est de notre point de vue significatif de la dichotomisation des registres scientifique et culturel, d'une part, et, d'autre part, du fait que le second est inféodé au premier. Ainsi, le souci de valoriser la dimension culturelle des savoirs est réel, mais le traitement des données correspondantes – fortement influencé par les sciences naturelles – demeure un obstacle.

Dans la pratique, la prise en compte de la dimension culturelle des savoirs se fait parallèlement, et de façon déconnectée, à la documentation des savoirs botaniques. Les dimensions spirituelle et rituelle sont particulièrement valorisées. C'est dans ce cadre qu'un anthropologue a été contacté et a travaillé<sup>49</sup>. Ses travaux montraient le lien particulier que les paysans des communautés du Parc entretiennent avec leur environnement, la Terre mère (*Pachamama*) et des points spécifiques du territoire comme les sommets des montagnes (*Apu*) et les lacs d'altitude. Cette vision de la culture est généralement admise par les populations urbaines du Pérou. C'est également un argument pour les touristes du Parc. Mais ce choix doit aussi être replacé dans une logique plus globale.

En effet, cette façon de valoriser la culture s'ancre dans l'histoire de la protection des ressources naturelles des populations autochtones et locales au niveau global. Tout d'abord, le premier statut ayant permis la protection des droits des populations autochtones sur leur environnement a été la reconnaissance par l'UICN de sites sacrés. Ceci a contribué à valoriser politiquement la spiritualité des populations qui souhaitent protéger certains espaces spécifiques. Dans ce cadre, l'existence de la spiritualité, manifeste dans les rituels, apparaît comme une prise de position politique (*political statement*), une façon de dire : nous avons bien affaire à des populations indigènes. Ceci prend une couleur particulière dans la zone andine, où la *Pachamama* (Terre mère dans sa version andine) a acquis une personnalité juridique et un poids politique depuis que la Bolivie et l'Équateur ont inscrit le « bien vivre » (*buen vivir* ou *Sumaq kawsay*) dans leurs constitutions (respectivement en 2007 et 2008). Si le Pérou se distingue de ces voisins en n'ayant pas inscrit le bien vivre dans sa constitution, la reconnaissance de ce concept à l'échelle internationale en fait un outil intéressant. Le *Sumaq kawsay* est devenu emblématique de l'existence de modèles indigènes alternatifs de développement. C'est ainsi que ANDES a entrepris tout un travail de « conceptualisation » autour de cette notion, adapté à ses objectifs spécifiques. En fait, le Parc permet de formaliser et de faire remonter sur la scène internationale une vision de la conservation qui ne repose pas sur l'opposition entre nature et culture, et en fait un argument politique. En ce sens, il est porteur d'une ontologie politique<sup>50</sup> ; ce qui fait sa force selon Graddy (2013 ; 2014).

Second élément, d'une nature un peu différente de ce qui précède mais qui mérite d'être mentionné, les populations locales participent activement à la valorisation de la

48. Voir le catalogue de variétés natives de pommes de terre de la région de Huancavelica (Pérou ; de Haan, 2006).

49. Il ne nous a cependant pas été possible de consulter le rapport qu'il a rédigé car de nombreux documents ont été perdus suite à un problème informatique.

50. À ce sujet, se référer notamment aux travaux de Blaser (2009).

dimension culturelle de leurs savoirs relatifs à la pomme de terre. Ils participent à des rituels pour la signature ou le renouvellement de la convention avec le CIP, reçoivent les visiteurs dans le Parc en leur expliquant ce qu'est le bien vivre, ou jouent le jeu devant les caméras de ANDES ou diverses chaînes internationales. Ceci pourrait laisser penser qu'ils ont une vision utilitariste et stratégique de leur culture. C'est en partie le cas, mais la situation est plus complexe, nous allons le voir en évoquant rapidement un événement réalisé chaque année le 31 mai, pour la journée nationale de la pomme de terre. À cette occasion, un grand rituel est réalisé au sein du Parc : le *Papa watay* qui marque la fin de la récolte des pommes de terre et leur stockage. Le rituel doit permettre à la récolte de bien se conserver durant l'année à venir et consiste à attacher l'âme de la pomme de terre aux tubercules remisés. Ce rituel est encore réalisé par certaines familles, mais il est de moins en moins effectué, notamment en raison de l'implantation de différentes églises évangéliques dans la région. Pour la journée péruvienne de la pomme de terre, l'ensemble des communautés du Parc sont présentes et de rares « invités » sont admis. Ce n'est donc pas un événement touristique, même si la présence de caméras permet d'avoir un public plus élargi *a posteriori*. Le 31 mai 2015, il s'est avéré que – pour les paysans présents – l'événement ne valait pas tant pour sa dimension rituelle que parce qu'il permettait d'émettre un discours sur des pratiques en perte. Cet espace permet avant tout de revenir sur l'importance de connaître les différents types de pomme de terre, de raconter l'histoire de la pomme de terre qui fait pleurer les belles-filles, de connaître la toponymie des communautés du Parc. Plus que la mise en scène du rituel familial, ce sont les « concours » et les prix qui sont ensuite attribués qui font l'intérêt de l'événement pour les paysans. Tout au long de la journée, des paysans impliqués dans le Parc commentent le déroulement des activités, transmettant des connaissances qui jusque-là étaient transmises autrement. D'autant que l'idée même de la journée nationale de la pomme de terre a été portée par ANDES et les paysans du Parc en 2009 (Hernández Asensio et Caveró Castillo, 2013 : 13) ; il s'agit donc aussi de célébrer le fait que, finalement, des paysans puissent compter au Pérou.

## CONCLUSION

Ainsi, pour comprendre la façon dont les savoirs des paysans sont considérés dans le cadre de la conservation entreprise au sein du Parc de la pomme de terre de Pisac, il est nécessaire de comprendre la logique du projet qui l'anime et les dynamiques internationales en matière de droit sur le vivant. Ce contexte, qui est contraint par des considérations juridiques, fait en sorte que les savoirs scientifiques et techniques des botanistes, agronomes et généticiens s'imposent, et avec eux s'opère une césure entre ce qui relève de la nature et de la culture. La façon dont les savoirs des paysans sont documentés porte la trace de cette dichotomie. C'est ainsi que, malgré les déclarations d'intention, l'articulation entre les registres de la nature et de la culture présente dans les discours émis autour du Parc n'est pas effective. Dans les faits, la conservation telle que pratiquée dans le Parc est pensée comme une conservation *ex situ* telle que réalisée dans une banque de germoplasmes. Les pratiques des paysans, qui sont toujours perpétuées et encouragées, restent dans l'ombre.

Ceci se traduit directement dans la façon dont les représentants de ANDES et du CIP considèrent et rendent compte des savoirs paysans. Le registre culturel des savoirs naturalistes est assimilé à la spiritualité et aux rituels. Ceci s'inscrit dans un schéma de

pensée très répandue selon lequel les populations indigènes sont plus spirituelles et plus respectueuses de l'environnement (Krech, 1999), et est renforcé par l'utilisation de tels arguments pour construire des outils de conservation de l'environnement (la reconnaissance d'aires protégées spécifiques aux sites sacrés des populations indigènes/autochtones notamment). L'argument culturel est donc un outil politique, particulièrement porteur si l'on en croit la médiatisation très forte dont il fait l'objet dans les arènes internationales. Cette valorisation de la culture permet aux populations autochtones et locales d'être présentes dans les débats sur la gouvernance de la biodiversité et de démocratiser cette arène par le biais d'un travail de « traduction » (Callon, 2006). Par ailleurs, le capital symbolique du Parc, largement acquis à l'international, permet de peser dans les débats à l'échelle nationale en intervenant notamment pour s'opposer à l'entrée de cultures génétiquement modifiées au Pérou ou à l'obtention de certifications végétales pour les cultivars natifs. L'argument porte donc.

À écouter ce qui se dit dans ces communautés, on s'aperçoit qu'en dépit du peu de place effectivement accordée à leurs savoirs et de la distorsion dont ces derniers font l'objet, pour les paysans le fait que leurs savoirs soient valorisés leur offre l'opportunité de se repositionner face à l'État et dans la société péruvienne. Cet effet collatéral n'est pas négligeable dans un pays où les populations paysannes sont invisibles et souvent méprisées. Le coût, semblent-ils penser, est raisonnable. Surtout en tenant compte des semences saines fournies par le CIP et des conseils techniques qui leur sont prodigués et qui peuvent générer de nouvelles opportunités économiques.

La convergence de ces différents intérêts se traduit de façon plurielle, par la reconduction éventuelle du moratoire sur l'entrée d'organismes génétiquement modifiés sur le sol péruvien, la reconnaissance officielle de zones d'agrobiodiversité ou encore la reconnaissance des variétés paysannes pour les espèces natives du Pérou. En consultant la stratégie nationale [péruvienne] de diversité biologique<sup>51</sup>, on s'aperçoit que l'État a une attitude ambiguë : il s'agit non seulement de protéger cette biodiversité, mais également de mieux l'exploiter en développant un secteur prometteur, le marché des pommes de terre natives. Lors du World potato congress qui a eu lieu à Cusco en mai 2018, c'est d'ailleurs ce second volet qui a été mis en avant par les représentants du gouvernement péruvien. Dans un tel contexte, s'appuyer sur des alliés internationaux, proposer de nouveaux outils qui s'accordent à la logique de ces acteurs est une garantie nécessaire. Ainsi, notre réflexion n'a pas tant vocation à remettre en cause les apports de l'ONG ANDES que de souligner la façon dont le travail d'une institution de ce genre s'inscrit dans un contexte hautement normatif. En effet, il nous semble préoccupant que la prise en compte des savoirs locaux par les institutions internationales comme la CDB se traduise de telle sorte que les principaux intéressés ne s'y retrouvent que très partiellement. Ceci est d'autant plus inquiétant que les pratiques agricoles, sociales et même culturelles ne relevant pas de rituels ou de récits, mais qui contribuent effectivement à maintenir la biodiversité cultivée, restent relativement méconnues.

51. Plan d'action 2014-2018 : <http://sinia.minam.gob.pe/download/file/fid/40740>, consulté le 27 août 2019.